

PSE054

Obligations de formation à la sécurité

PUBLIC

Cariste expérimenté possédant un CACES R 386. Validité échue (supérieur à 5 ans recommandation CRAM).

OBJECTIFS

- Réactualiser ses connaissances.
- Renouveler son CACES en validant ses compétences à conduire une PEMP en toute sécurité par un examen avec contrôle des connaissances et savoir-faire.
- Pour l'employeur, renouveler l'autorisation de conduite sous réserve de l'aptitude médicale.

METHODE PEDAGOGIQUE

Formation en salle et conduite des types de PEMP alternées dans les conditions d'exigences de l'examen.

ORGANISATION

Equipement de protection individuelle, chaussures de sécurité.

6 CACES par testeur

Se munir de la photocopie du CACES initial.

Durée 2 jours, soit 14 heures
(dont 1 jour tests)

PROGRAMME

Formation théorique (1/2 journée)

- ✓ Révision et remise à niveau sur les connaissances nécessaires à l'examen :
 - Réglementation
 - Personnes concernées
 - Responsabilité
 - Classification et technologie des PEMP
 - Sécurité de conduite
 - Règles d'utilisation
 - Conformité, maintenance, entretien et contrôle
 - Choix de la PEMP / Adéquation travaux
 - Exigences CACES

Formation pratique (1/2 journée)

- ✓ Pratique de la conduite en sécurité
- ✓ Diverses utilisations des PEMP conformes aux exigences d'évaluation CACES
 - Prise de poste – Contrôle
 - Reconnaissance de l'environnement
 - Règles de circulation, de déplacement
 - Positionnement
 - Stabilisation
 - Balisage de la zone
 - Vitesse du vent
 - Instructions et consignes de sécurité
 - Manœuvre de la PEMP dans l'environnement
 - Réaction en cas d'anomalie
 - Fin de poste

Examen test CACES (1 jour / groupe en fonction de la catégorie)

- ✓ Evaluation théorique et pratique
- ✓ Délivrance du CACES de la catégorie concernée
 - 1 A ou B
 - 2 A ou B
 - 3 A ou B